



DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS DE JANVIER 2025

Détention illégal du membre du parti UPRONA en commune Rutovu, province Bururi

En date du 30 décembre 2024, sur la colline Ruringanizo, commune Rutovu, province de Bururi, Jean Ndemeye, membre du parti UPRONA, âgé de 50 ans, originaire de la colline et zone Kajondi, commune Rutovu, province Bururi a été arrêté par le responsable du SNR dans la province Bururi sous le mandat de Dieudonné Nkunuzimana, procureur à Bururi.

Selon un témoin oculaire, après avoir conduit Ndemeye au parquet de Bururi, il a été informé par le substitut Dieudonné Nkunuzimana que le mandat d'arrêt avait été signé sur ordre du chef du SNR local. Le même jour, il a été incarcéré au commissariat provincial. Le lendemain, le procureur général Emmanuel Iradikunda a renvoyé l'affaire vers son substitut Munezero Jean Bosco, qui a imputé à Jean Ndemeye une tentative d'évasion de la prison de Bururi, dans des circonstances non connues.

Le substitut a indiqué que l'accusation d'évasion avait été formulée sur ordre du procureur général près la cour d'appel de Bururi. Des sources pénitentiaires affirment que Jean Ndemeye avait déjà été libéré le 13 décembre 2024, suite à une grâce présidentielle, après plus de deux ans de détention provisoire pour port d'arme illégal. Il avait initialement été acquitté par le TGI Bururi en mars 2023, mais la cour d'appel avait infirmé ce jugement le 6 mars 2023, lui infligeant une amende de 100 000fbu qu'il a réglée le 18 juillet 2023. La Cour de cassation ayant renvoyé l'affaire devant la cour d'appel, cette dernière a confirmé sa décision précédente en octobre 2024.

Une fille arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 janvier 2024 indiqu' en date du 20 décembre 2024, sur la colline Kabondo, zone et commune de Nyanza-lac, province Makamba, Adonette Manirakiza a été arrêtée par la police.

Selon toujours les mêmes sources, adonette Manirakiza connaissait des relations intimes avec Ernest Minani depuis la 8^{ème} de l'ECOFO à l'université UGL de Bujumbura sous la prise en charge financier d'Ernest Minani sans aucune relation familiale avec les parents de la fille.

Une fois les études terminées, Ernest a souhaité épouser Adonette, proposition qu'elle a refusée. Furieux, Ernest a alors porté plainte contre elle, l'accusant d'escroquerie et de vol d'une somme de 19 millions de francs burundais qu'il lui aurait donnés pendant ses études.

Arrêtée et placée en détention, Adonette a été présentée au parquet de Makamba. Le substitut du procureur, Sylvestre Ndayegamiye, a retenu les charges d'escroquerie et de vol. Selon des sources sur place, le procureur aurait exercé des pressions sur Adonette pour qu'elle accepte de se marier avec Ernest en échange du retrait des charges. Le responsable du parquet a obligé Adonette de payer ce montant s'elle n'accepte pas la main de Ernest alors que ce dernier est marié.

Une personne arrêtée en commune Mugamba, province Bururi

En date du 07 janvier 2025, sur la sous-colline Kiroha, colline Nyatubuye, commune Mugamba, province Bururi, Gérard Nintunze, maçon, a été arrêté par la police du commissariat de Mugamba puis conduit dans un endroit inconnu. Gérard Nintunze a été arrêté par 6 policiers à son domicile qui l'ont conduit en le tabassant vers une destination inconnue. Des rivalités foncières au sein de la famille seraient la cause de cette arrestation aux allures d'enlèvement. Selon des témoins oculaires, après une journée sans nouvelle de Gérard Nintunze a été relâché et regagné sa famille dans la nuit du 08 Janvier 2025.

Trois personnes arrêtées en commune Rusaka province Mwaro

En date du 09 janvier 2025, sur la sous-colline Cewe, colline Rwintare, commune Rusaka, province Mwaro, Cassien Nteziryayo, âgé de 58ans, Fiacre Horugavye, âgé de 38ans, Aristide Nishimwe âgé de 23ans ont été arrêtés à partir de chez eux puis conduits au cachot du commissariat de police de Mwaro avoir coupé des herbes servant de litière (Icarire) dans un boisement d'une famille voisine de Zénon Nigarura. Selon un témoin oculaire, ils ont été surpris le 05 janvier 2025, en train de couper des herbes dans cette propriété de la famille Nigarura. Attrapés en flagrant délit, ces 3 hommes ont demandé pardon sur place. Selon les mêmes témoins, croyant que l'affaire était clôturée, ils ont pourtant été arrêtés par des policiers affectés au chef-lieu de la zone Makamba, même province et conduits au cachot de cette zone où ils ont passé deux jours. En date du 11 janvier 2025, ils ont été transférés au cachot du commissariat provincial de police de Mwaro, sur injonction de Maître Nigarura Alexis, résidant à Bujumbura, fils de Nigarura Zénon, qui était monté chez son père la veille

Un élève arrêté en commune et province Ruyigi

Le 12 janvier 2025, vers midi, Réponse Ngabonziza, un élève Munyamulenge, a été arrêté par la police dans un bus sur la colline Murehe, commune et province Ruyigi. Il se rendait à Bujumbura pour rejoindre l'école « La Solidarité » en 6e année, équivalent à la 1ère année post-fondamentale. Les policiers l'ont arrêté pour "voyager sans billet de sortie du camp des réfugiés de Bwagiriza". Malgré les heures passées en détention, Ngabonziza n'avait toujours pas été libéré à 17h30. Cette arrestation soulève des questions sur les raisons derrière la détention de cet élève et sur les conditions dans lesquelles il est détenu.

Un mineur arrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 08 janvier 2025 indique qu'en 24 décembre 2024, Arsène Niyonkuru, un jeune garçon de 16 ans, gardien de porcs, originaire de la colline Rurambira, commune Vugizo, province Makamba, a été arrêté par la police en collaboration avec les jeunes Imbonerakure de la colline Bukeye, commune Nyanza-lac.

Selon des témoins, Niyonkuru travaillait pour Charles Karenzo, le 1er Révérend de l'Eglise de Pentecôte de Nyanza lac et membre du parti CNDD-FDD. Cependant, il n'avait pas reçu son salaire pendant six mois, ce qui l'a contraint de vendre deux porcs appartenant à son patron pour survivre.

L'administrateur a ordonné aux Imbonerakure par téléphone, d'aller fouiller dans la maison de Lazare et de l'arrêter. Les Imbonerakure ont pris Lazard et l'ont battu à l'aide des fers à béton tout le corps. L'administrateur Godefroid Niyonizeye a ordonné à ces Imbonerakure d'amener la victime au CDS Murima et de le laisser là-bas. Au CDS Murima, on lui a donné des antidouleurs et le soir elle est rentrée à la maison mais la situation ne s'améliore pas d'où la famille l'a conduit à l'hôpital de Kayanza où il reçoit des soins. Les malfaiteurs n'ont pas été inquiétés.

Deux membres du parti CDP arrêtés en commune Mabanda, province Makamba

En date du 14 janvier 2025, sur la colline et commune Mabanda, province Makamba, Fabien Nijimbere et Antoine Mbabare, tous membres du parti CDP chargés de la mobilisation ont été arrêtés à leur domicile par des policiers du commissariat de la commune de Mabanda. Selon des témoins oculaires, ils sont accusés de tenir une réunion illégale en date du 13 janvier 2025 malgré l'autorisation communale de l'administrateur de Mabanda Jean Belly Hatungimana. Ils ont été conduits au cachot du commissariat de Mabanda pour y passer quelques jours avant d'être transférés au cachot du parquet de Makamba en date du 16 janvier 2025 où ils sont toujours détenus.

Une personne arrêtée en commune et province Kirundo

Le 19 janvier 2025, Nsengiyumva Tobias, un commerçant de la colline Rupfunda, a été arrêté par le chef du SNR de Kirundo pour avoir tenu des propos injurieux contre le président de la République et le secrétaire du parti CNDD-FDD. L'arrestation a eu lieu alors qu'il partageait un verre de liqueur avec des amis, dont le commissaire communal Moise, qui a enregistré sa voix et l'a envoyée au chef du SNR.

Selon des témoins, Nsengiyumva Tobias a déclaré : "Yemeye vyinshi ntanakimwe yashoboye vyamuyangaranye, abazungu twiyamirije reka bigumanire ifaranga ryabo", ce qui signifie approximativement : "Il a échoué dans tous les domaines, les colons qu'on a contestés, laissez-les rester avec leur argent".

Le 23 janvier 2025, le parquet de Kirundo a condamné Nsengiyumva Tobias à 4 ans de prison ferme et à une amende de 50 000 francs burundais. Lors du procès, il a admis les faits, mais a affirmé que ses propos étaient tenus dans un contexte de discussion informelle au cabaret et qu'il ne savait pas comment il avait atterri au cachot.

Une femme arrêtée en commune Kayogoro, province Makamba

Le 28 janvier 2025, Immaculée Nibizi a été arrêtée par des policiers et des jeunes Imbonerakure sur la colline Buhema, zone Mugeni, commune Kayogoro, province Makamba à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie. Elle transportait 275 kg de haricots de première qualité pour subvenir aux besoins de sa famille. Selon des témoins, elle a été interceptée par les policiers qui contrôlaient la rivière Maragarazi, puis emmenée au cachot communal de Kayogoro avec sa marchandise saisie.

Après deux jours de détention préventive, elle a été transférée au cachot du parquet en attendant son procès prévu pour le 31 janvier 2025. La valeur des haricots saisis est estimée à 1 375 800 francs burundais, alors que la population locale vit dans une pauvreté extrême.

Le procureur général de Makamba a déclaré que le parquet pourrait décider de libérer Immaculée Nibizi, mais que les marchandises saisies devraient rester en dépôt au parquet.

Une personne arrêté en commune Musongati, province Rutana

En date 30 janvier 2025, vers 14 heures, le Dr. Pierre-Claver Ruragahiye, un médecin de 45 ans membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers à l'hôpital des sœurs de Musongati, dans la province de Rutana. Les policiers, qui étaient dans un véhicule blanc sans numéro d'immatriculation, se sont arrêtés devant le bureau du Dr. Ruragahiye et l'ont emmené de force. Deux personnes en tenue policière étaient présentes à l'arrière du véhicule. Initialement, personne ne savait où il était emmené, mais il a été révélé par la suite qu'il avait été conduit dans la documentation du quartier Rohero, près de la Cathédrale Regina Mundi en Mairie de Bujumbura.

Deux docteurs arrêtés en commune Mpanda, province Bubanza

Le 31 janvier 2025, deux médecins burundais ont été arrêtés par des agents du service des renseignements.

Désiré Congera, médecin à l'hôpital Mpanda, dans la province de Bubanza, a été arrêté vers 18 heures alors qu'il était de garde. Les témoins affirment qu'il a été intercepté sans mandat ni explication, puis emmené vers une destination inconnue. Dans la même journée, vers 10 heures, le Dr. Ntakarutimana Bonaparte a été arrêté à son service à l'hôpital Mivo, dans la province de Ngozi. Il a été conduit dans un véhicule double cabine de la documentation vers un lieu inconnu.

Ces arrestations soulèvent des inquiétudes quant à la situation des droits de l'homme au Burundi, où les agents du service des renseignements ont déjà été impliqués dans des cas de torture et de disparitions forcées.